

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20231219-0462023-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération :

Date de la convocation : 13/12/2023

Date d'affichage :

DELIBERATION N° 046-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix neuf décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES
Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

DEMANDE DE SUBVENTION FAIC 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire procéder à la réalisation de plusieurs travaux sur la commune :

- Réalisation d'emplois partiels rue des Caminières et rue des Condamines
- Réfection rue du Centre
- Aménagement du parking de l'Orb
- Réalisation de trottoirs sur la RD908 rue de l'Espinouse

Des devis ont été demandés et se détaillent comme suit :

- Réalisation d'emplois partiels rue des Caminières et rue des Condamines : 5 300 € HT soit 6 360 € TTC
- Réfection rue du Centre : 9 050 € HT soit 10 860 € TTC
- Aménagement du parking de l'Orb : 28 956.25 € HT soit 34 747.50 € TTC
- Réalisation de trottoirs sur la RD908 rue de l'Espinouse :

Le coût total proposé par l'agence départementale de Bédarieux est de 176 055 € HT (211 266 € TTC). Le Conseil Départemental prend en charge 67% du projet, soit 117 957 € HT (141 548 € TTC). Le reste à charge pour la commune s'élève à 58 098 € HT (69 718 € TTC), soit 33%.

Un projet ne pouvant être subventionné à plus de 80%, l'autofinancement de la commune sera ramené à 35 011 € HT (42 013 € TTC) soit 20%. A ce titre, le montant subventionnable au titre du FAIC 2024 sera de 22 887 € HT (27 465 € TTC) soit 13%.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE les projets

- Réalisation d'emplois partiels rue des Caminières et rue des Condamines
- Réfection rue du Centre
- Aménagement du parking de l'Orb
- Réalisation de trottoirs sur la RD908 rue de l'Espinouse

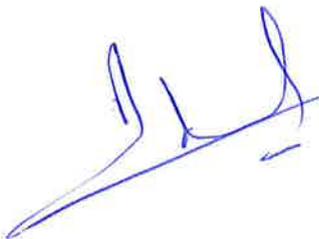
Pour un montant de 66 193.25 € HT soit 79 431.90 € TTC

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département, dans le cadre du "Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes", pour financer l'ensemble de ces travaux représentant une dépense de 66 193.25 € HT, soit 79 431.90 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux dès réception de la notification de l'aide.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.